

**CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE ÉRASME**  
**Projet de procès-verbal**  
**03 avril 2025-hybride**

**Etaient présent.es ou représenté.es**

**Directrice de l'école doctorale :**

Sandra RIGOT

**Directrice adjoint de l'école doctorale :**

Emmanuelle SAVIGNAC

**Représentant.es des unités de recherche :**

Yanita ANDONOVA directrice du LabSIC

Nicolas CLINCHAMPS directeur IDPS

Rémi GAGNAYRE directeur du LEPS, représenté par Johann CAILHOL

Vincent BERRY directeur d'EXPERICE

Carine VASSY directrice adjointe de l'IRIS

Bernard HAFTEL directeur de l'IRDA représenté par Sandra RIGOT

Malika MANSOURI directrice de l'UTRPP représentée par Hakima Megherbi

Corinne Luxembourg directrice de PLEIADE

Camal GALLOUJ directeur du CEPN

**Personnels BIATSS :**

Isabelle POTIER, Gestionnaire administrative et financière des unités de recherche IRDA et IDPS

Corinne GAUTHIER, Gestionnaire administrative et financière de l'unité de recherche CEPN

**Représentant.es des doctorant.es :**

Sélim JOUDI, Suppléant

**Personnalités extérieures :**

Guillemette DE LARQUIER, (visioconférence)

Françoise SULLET-NYLANDER, (visioconférence)

**Invité.es permanent.es :**

Carole BAEZA, représentante du CEPED

Sandrine CARON, Coordinatrice des écoles doctorales

Alexandra LÉPINE, Directrice de la recherche

Cécile FOURREL DE FRETTE, Membre du bureau

Séverine GIROD, responsable du pôle études doctorales

Cynthia SOUMIGRAY, Gestionnaire de l'école doctorale

## Ordre du jour

1. Informations générales,
2. Approbation du projet de PV de la séance du 03 avril 2025,
3. Attribution des contrats doctoraux pour la campagne 2025 (vote),
4. Approbation du nouveau règlement et un deuxième prix de thèse (Vote),
5. Approbation du nouveau règlement de l'ED (Vote),
6. Information du nouveau membre du bureau,
7. Calendrier des inscriptions 2025/2026,
8. Calendrier des bourses de mobilité internationale,
9. Calendrier des contrats fléchés,
10. Financements des doctorants et état du budget de l'ED,
11. Questions diverses

### 1. Informations générales,

Sandra Rigot ouvre la séance à 09h05 avec un petit tour de table afin de refaire les présentations pour les nouveaux membres élus du conseil ainsi que pour les directions.

Est accueillie également Madame Sullet Nylander en visioconférence, conformément à ce qui a été convenu : désormais, les membres extérieurs pourront participer aux réunions en visioconférence pour favoriser leur présence régulière et limiter les déplacements.

Un retour est fait par Madame Sandrine Caron coordinatrice des EDs sur la cérémonie de remise des diplômes du 23 mai. L'événement a été un franc succès : tout s'est bien déroulé, les participants étaient satisfaits, et certains moments ont été particulièrement émouvants. Toutefois, un léger problème a été rencontré lors du cocktail, en raison de la présence imprévue de 30 personnes supplémentaires issues des équipes internes, ce qui a posé des difficultés d'organisation.

### 2. Approbation du projet de PV de la séance du 03 avril 2025,

Yanita Andonova indique avoir relevé deux petites modifications mineures à apporter.

Sandra Rigot lui demande si ces remarques concernent le fond, ce à quoi Madame Yanita Andonova précise qu'il s'agit uniquement de la forme.

Sandra Rigot lui répond qu'elle regardera et procédera aux ajustements nécessaires.

Le procès-verbal du 3 avril est alors soumis au vote.

Deux membres ne prennent pas part au vote, aucun vote contre n'est exprimé.

Le PV est approuvé à la majorité avec 13 voix pour.

### 3. Attribution des contrats doctoraux pour la campagne 2025 (vote),

Sandra Rigot informe qu'il existe deux appels bien distincts concernant l'obtention d'un contrat doctoral USPN :

- la campagne des contrats doctoraux de l'École Doctorale Erasme,

- La campagne des contrats doctoraux du Collège de l'École Doctorale (CED).

Elle met en garde contre une possible confusion entre ces deux appels, rappelant que la procédure ainsi que le calendrier ne sont pas les mêmes.

Sandra Rigot informe que cette année, l'École Doctorale a reçu un nombre plus important de candidatures soit au total 33 dossiers.

Sandra Rigot explique qu'au vu du nombre important de candidatures reçues, une méthode a été mise en place afin d'examiner tous les dossiers de manière équitable, dans un délai très restreint. Deux rapporteurs ont été désignés par dossier parmi les membres du jury, selon des critères précis : qualité du dossier, notes de master, intérêt du sujet, et capacité à problématiser. Chaque membre du jury devait ainsi rédiger un rapport pour chaque candidature examinée.

Sandra Rigot informe qu'à l'issue de la première réunion, un maximum de 22 candidat.es devait être auditionné, sur la base des rapports et des critères définis. Certain.es candidat.es se sont clairement démarqué.es lors de l'examen des dossiers, tandis qu'une discussion a été nécessaire pour départager les derniers profils et finaliser la liste des candidatures retenues pour les auditions. Elle précise que cette augmentation est due à l'inflation du nombre de candidatures envoyées par certaines unités de recherche, aucune limite de soumission n'ayant été fixée cette année. Face à cette situation inédite, il a fallu s'adapter rapidement tout en veillant à préserver le principe d'équité.

Une liste de 22 candidat.es a donc été retenue, accompagnée de deux candidat.es inscrit.es sur liste complémentaire, afin de pallier d'éventuels désistements et de laisser une chance supplémentaire à d'autres profils méritants.

Sur les 22 candidat.es auditionné.es, 6 concernaient des contrats fléchés. Sandra Rigot précise qu'une demande d'ouverture de dossier pour un contrat fléché a été transmise après la date limite. En conséquence, ce dossier n'a pas été retenu ni pris en compte. Elle insiste sur le fait qu'il s'agit d'un concours, avec des règles et des échéances strictes, et qu'aucune exception ne peut être faite.

Sandra Rigot informe également que, parmi les 6 contrats fléchés, deux n'ont pas été attribués : un du CEPN et un d'ACT. Un autre contrat fléché a été attribué de justesse. Elle précise que, généralement, aucune distinction n'est faite entre contrats fléchés et contrats ordinaires, les dossiers étant suffisamment bien évalués en amont et de très bonne qualité pour obtenir un contrat. Cependant, cette année, la situation est différente, puisque deux contrats fléchés n'ont obtenu que 2 ou 3 votes sur 14.

Sandra Rigot informe que Pleiade a obtenu 6 contrats sur 15 pour une seule unité de recherche, ce qui est plutôt remarquable et inédit. Elle insiste sur le fait que l'on peut se réjouir de la qualité des dossiers présentés et que les disciplines au sein de cette même unité sont très variées. Elle insiste une nouvelle fois sur la qualité des candidats ainsi que sur leur préparation rigoureuse. Cependant, Sandra Rigot souligne le fait qu'il est peut-être problématique qu'un seul laboratoire monopolise autant de contrats mais parallèlement, elle rappelle que c'est bien la qualité des dossiers qui doit primer. C'est pourquoi elle ouvre la discussion à ce sujet.

Sandra Rigot explique que cette année les candidats étaient de très bonne qualité et que la campagne était particulièrement concurrentielle. Elle précise qu'il y a 11 unités de recherche concernées et sollicite l'avis des membres du conseil sur une éventuelle procédure à mettre en place pour la prochaine campagne. Elle évoque plusieurs pistes, telles que limiter le nombre de

candidats par laboratoire, restreindre le nombre de sujets proposés, ou encore imposer une limite par directeur de thèse.

Sur les 22 candidat.es auditionné.es le vendredi 20 juin 2025, et à l'issue du vote des membres du jury, 15 candidat.es ont été retenu.es.

Yanita Andonova prend la parole pour remercier tous les collègues pour la double évaluation apportée à tous.les candidat.es. Elle insiste sur l'importance du respect des dates du calendrier et souligne qu'il faut rester très vigilant, d'autant plus qu'ils ont perdu un contrat fléché. Elle demande également s'il existe une liste complémentaire.

Sandra Rigot déclare que cette campagne est en général lourde, et encore plus cette année, ce qui a ajouté énormément de travail supplémentaire, et cela mérite d'être souligné. Elle ajoute également que, compte tenu des résultats des votes pour certaines candidatures, la question de la liste complémentaire n'a pas été soulevée et qu'il s'agit d'un oubli.

Sandra Rigot explique qu'une fois la liste votée, Cynthia Soumigray, gestionnaire de l'École Doctorale Erasme, enverra les résultats. En fonction des réponses des candidats, si plusieurs désistements surviennent, il sera alors nécessaire d'ouvrir un nouveau concours, qui devra être clôturé pour le 1er octobre. Cela est déjà arrivé par le passé pour manque de candidatures.

Enfin, Sandra Rigot indique aux directions qu'elles seront tenues informées si des désistements venaient à se manifester.

Carole Baeza tient à remercier Cynthia pour ses nombreuses relances et le suivi minutieux concernant les dossiers des candidat.es et les documents manquants. Elle ajoute qu'il serait souhaitable, pour sa candidate qui n'a pas été retenue, d'obtenir un retour détaillé sur sa candidature afin qu'elle puisse s'améliorer et corriger ses points faibles pour de futures candidatures.

Sandra Rigot répond favorablement à cette demande et précise qu'un retour sera fait par mail à la candidate, en s'appuyant sur les éléments des deux rapports.

Nicolas Clinchamps exprime son point de vue selon lequel il existe deux procédures concurrentes : celle des unités de recherche et celle de l'école doctorale. Selon lui, l'expérience montre que c'est la qualité des dossiers qui prime, notamment lors des auditions. Cela l'amène à s'interroger sur la pertinence du contrat fléché, qu'il considère finalement comme peu utile. Il se demande s'il ne serait pas plus simple de supprimer cette procédure.

Nicolas Clinchamps revient également sur la répartition des contrats entre les différentes unités de recherche et propose, pour l'avenir, de limiter le nombre de candidatures par unité de recherche à cinq. Il insiste sur le fait qu'avec la dématérialisation des candidatures, les candidat.es ont désormais tendance à postuler un peu partout, ce qui fait augmenter le nombre global de candidatures.

Sandra Rigot accueille Madame Guillemette de Larquier en visioconférence, qui a rencontré quelques difficultés pour récupérer le lien. Madame Guillemette de Larquier se présente rapidement comme directrice de l'École Doctorale Sésame à Lille, une structure plus petite que la nôtre.

Elle informe sur leur mode de fonctionnement, différent du nôtre, qui pourrait néanmoins nous apporter des pistes de réflexion et d'éventuelles solutions.

Concernant les contrats fléchés, leur organisation repose sur deux concours distincts :

- Le premier concours consiste à voter les contrats fléchés en s'assurant que ceux-ci ne soient pas moins concurrentiels lorsqu'ils sont présentés devant le jury. Ce concours repose sur une présélection réalisée par les directeurs de thèse, et c'est le directeur de thèse ayant obtenu le soutien qui choisit son candidat.
- Dans un second temps, une fois les contrats fléchés attribués, une journée est organisée pour répartir les contrats restants. Cette répartition se fait au prorata du nombre de doctorant.es par unité de recherche et également avec le nombre de dossiers soumis.

Sandra Rigot demande quel est le nombre total de contrats dont ils disposent.

Guillemette de Larquier précise que sur ses 6 supports, elle dispose de 3,5 supports pour 12 candidat.es. Elle ajoute que la présidente précédente procéda de la même manière. Par ailleurs, une unité de recherche n'ayant rien envoyé, elle a procédé à une redistribution des supports.

Hakima Megherbi revient sur la question des contrats obtenus par Pléiade et exprime sa satisfaction face au grand nombre de candidatures issues de cette unité cette année, ce qui n'avait pas été le cas les années précédentes. Elle rappelle qu'il y a deux ans, par exemple, cinq dossiers avaient été présentés en économie sans que la question d'une régulation ou d'une répartition ne soit soulevée.

Elle souligne que Pléiade regroupe un grand nombre de disciplines, et que la question des contrats doctoraux concerne autant les laboratoires que les disciplines elles-mêmes. Elle précise que les sciences économiques, ACT et le CEPN relèvent du même champ disciplinaire.

Enfin, elle évoque qu'il existait, par le passé, une forme de régulation interne : l'unité de recherche UTRPP, par exemple, était limitée à la présentation de quatre dossiers.

Guillemette de Larquier indique que, dans leur école doctorale, c'est la logique d'unité de recherche qui prévaut. Lorsqu'une unité de recherche regroupe plusieurs disciplines, c'est à elle de trancher en interne. Elle précise que, dans leur cas, il y a davantage de laboratoires que de disciplines, et qu'ils ne tiennent pas compte d'un équilibre entre unités d'une année sur l'autre.

Emmanuelle Savignac est attentive à la question des quotas. Elle estime que les attributions selon la taille du laboratoire peuvent cependant freiner le développement des petits laboratoires. Elle pense également que certains laboratoires, pour respecter le nombre maximal de candidatures qu'ils peuvent envoyer, risquent d'envoyer des candidatures de moindre qualité afin de remplir leur quota.

Emmanuelle Savignac fait remarquer que pour l'unité de recherche Pléiade, auparavant, il y avait peu de candidatures, mais une année exceptionnelle lui a permis de s'étendre davantage. Elle est plus sensible à la proposition d'instaurer un plafond qui lui semble représenter un bon équilibre.

Yanita Andonova exprime son désaccord concernant la suppression des contrats fléchés. Elle insiste sur le fait que ces contrats sont uniquement attribués aux candidatures extérieures à l'université, tandis que les candidat.es issu.es du master postulent sur des contrats ordinaires.

Selon Yanita Andonova, il est important de maintenir les contrats fléchés, tout en plafonnant leur nombre. Elle soulève également la question du classement des candidat.es : même si le classement n'est pas toujours bien perçu en interne, il est nécessaire, notamment lorsqu'il y a plusieurs candidatures. Par exemple, s'il y a cinq candidatures, il faut prévoir un classement pour toutes.

Sandra Rigot indique qu'il ne faut pas supprimer les contrats fléchés, mais elle souligne que leur nombre actuel est excessif, sept contrats fléchés sur un total de quinze représente une part trop importante. Un rééquilibrage serait donc nécessaire.

Nicolas Clinchamps précise qu'un contrat fléché ne garantit pas automatiquement l'obtention d'un contrat, un nombre important de contrats fléchés n'a donc pas réellement d'impact. Selon lui, si les candidatures sont moins bonnes, elles n'obtiendront pas le contrat de toute manière. Le seul avantage réel d'un contrat fléché serait d'accéder quasi automatiquement aux auditions.

Concernant le classement des candidat.es, Nicolas Clinchamps propose de laisser la liberté aux unités de recherche ; ceux qui souhaitent établir un classement pourraient le faire, et ceux qui préfèrent ne pas classer ne seraient pas obligés.

Vincent Berry propose d'attendre l'année prochaine avant d'apporter des changements. Il souligne qu'il y a eu cette année une hausse importante des candidatures au doctorat mais suggère de vérifier si cette situation se confirme avant de décider. Il pourrait s'agir d'un phénomène ponctuel plutôt que d'une tendance de fond.

Johann Cailhol se présente rapidement et précise que le LEPS ne dispose que de très peu de contrats doctoraux et ne postule généralement pas à ces contrats. Cette année, une seule ouverture avait été envisagée, mais la candidate s'est finalement désistée après avoir obtenu un contrat ailleurs. Elle souligne que des règles de type prorata sont trop rigides et pourraient pénaliser les petits laboratoires dans leur développement. En tant que nouvelle venue et avec un recul, elle estime que cette rigidité pourrait s'avérer problématique.

Emmanuelle Savignac souligne que l'établissement d'un classement peut s'avérer délicat pour certains laboratoires. Dans ce contexte, classer ces candidats peut être perçu comme une démarche sensible et potentiellement difficile à gérer en interne. Elle propose cependant que le classement se fasse au niveau d'une même direction de thèse lorsque celle-ci propose plusieurs candidats.

Alexandra Lépine précise que les règles devront être votées et clairement mentionnées dans l'appel d'offre afin d'assurer transparence et équité pour l'ensemble des unités de recherche et des candidat.es.

Camal Gallouj indique que, pour le CEPN, cette règle est déjà appliquée. Il est demandé aux directeurs de ne présenter qu'une seule candidature. Cela lui a semblé surprenant au départ, mais il constate que, pour certaines attributions, cette règle est compréhensible. Cependant, vu de l'extérieur, il estime que le fait qu'un laboratoire obtienne six contrats peut poser question. Il précise qu'à titre personnel, l'année prochaine, il proposera à l'ensemble des personnes

habilitées de présenter un maximum de candidatures, afin d'éviter que certaines opportunités échappent au laboratoire.

Corinne Luxembourg répond qu'ils ont été tout aussi surpris que les autres face à cet afflux de candidatures. Elle précise que, dès l'année prochaine, leur laboratoire mettra en place un cadre interne afin de ne pas présenter autant de candidatures.

Elle explique également que plusieurs circonstances particulières ont conduit à ce nombre élevé de candidatures : par exemple, une candidature en situation de handicap n'a pas pu aboutir en raison de problèmes administratifs, ce qui a ajouté une candidature supplémentaire.

Sur les 10 candidatures déposées, leur laboratoire a finalement obtenu 7 contrats. Corinne Luxembourg remercie Cynthia Soumigray pour sa gestion et le ton respectueux qu'elle a su maintenir dans les nombreux échanges, soulignant qu'elle-même n'aurait peut-être pas eu cette patience. Elle reconnaît que cette situation peut paraître déséquilibrée vis-à-vis des autres laboratoires et insiste sur le fait qu'il s'agit pour eux d'une excellente surprise, mais qu'ils sont conscients de la nécessité d'une régulation.

Pour rassurer tout le monde, Corinne Luxembourg indique qu'ils sont prêts à s'imposer des quotas en interne si cela peut simplifier les choses pour l'ensemble des laboratoires.

Sandra Rigot indique que, sans les nombreuses relances effectuées par Cynthia Soumigray auprès des doctorant.es, une première sélection plus stricte aurait pu être réalisée en amont, ce qui aurait réduit le nombre de candidatures, notamment celles refusées pour cause de dossiers incomplets.

Elle souligne que ce travail représente une charge importante. Selon elle, il serait souhaitable que les candidat.es, et même en général les doctorant.es, fassent preuve de plus de rigueur et d'autonomie, sans attendre d'être systématiquement relancé.es ou accompagné.es de manière trop rapprochée.

Monsieur Camal Gallouj transmet une remarque qu'il juge peut utile, mais il tient à souligner qu'il a trouvé les dossiers très intéressants. En tant qu'observateur extérieur, il a été particulièrement intrigué par certains sujets, qu'il a trouvés stimulants et originaux.

Hakima Megherbi s'interroge sur la possibilité de proposer des contrats doctoraux à mi-temps, comme cela se fait dans l'école doctorale Galilée. Elle souhaiterait connaître les modalités précises et savoir si cette option est envisageable dans le cadre de l'école doctorale actuelle.

Alexandra Lépine explique que, dans l'école doctorale Galilée, il existe un dispositif où un contrat doctoral a été fractionné afin de financer une bourse au mérite et un demi-contrat doctoral. Ce demi-contrat permet de financer la moitié de la thèse par l'USPN, mais le doctorant doit alors trouver un cofinancement pour l'autre moitié. Elle précise que, malgré l'appellation, le doctorant est bien inscrit à temps complet : le demi-contrat concerne uniquement le financement, et non le temps de travail ou le régime d'inscription.

Carine Vassy estime que la proposition d'instaurer un plafond est très pertinente. Le nombre de 5 candidatures avancé lui semble approprié pour garantir un équilibre entre les laboratoires. Elle rappelle que, jusqu'à présent, certaines règles n'étaient pas obligatoires, mais que si le

conseil décide de les rendre contraignantes, les laboratoires s'y conformeront par obligation, puisqu'il s'agira alors d'une décision prise par une instance officielle.

Nicolas Clinchamps ajoute que le conseil de l'ED, finalement, fonctionne un peu comme un conseil de sécurité de l'ONU.

Hakima Megherbi explique que, par le passé, chaque laboratoire disposait d'un règlement intérieur, et que le conseil du laboratoire se prononçait sur les dossiers. Ce processus n'était pas uniquement destiné à évaluer les candidatures, mais servait aussi de cadre, de guide et de soutien aux directeur.ices et aux candidat.es, en apportant un avis et des conseils.

Emmanuelle souligne qu'il est compliqué de déléguer certaines tâches directement aux laboratoires, notamment en raison des tensions qui peuvent exister en interne. Selon elle, une véritable présélection des candidatures devrait être effectuée dès la première réunion du jury, afin d'éviter de faire peser cette responsabilité et cette charge de travail sur les laboratoires.

Sandra Rigot fait un résumé des propositions qui pourraient être présentées lors du prochain appel d'offres, à partir des échanges actuels :

- Limiter à 5 le nombre de dossiers par laboratoire. (Contrat fléché inclus)
- Restreindre les contrats fléchés à un quart du total des contrats, soit 4 contrats fléchés, réservés uniquement aux doctorants hors USPN.
- Autoriser une seule candidature par direction de thèse.
- Ne pas rendre obligatoire le classement des candidat.es, afin de garantir la qualité des dossiers.
- Les contrats fléchés donnent un accès direct aux auditions, mais si la candidature n'est pas jugée satisfaisante lors de l'audition, le contrat ne lui est pas attribué et revient dans le pot commun.

Camal Gallouj souligne que ces règles risquent d'être injustes pour certains laboratoires. Il explique que le laboratoire Pléiade est très pluridisciplinaire, contrairement au CEPN et à ACT qui regroupent des disciplines similaires. Par conséquent, appliquer les mêmes limites à tous pourrait désavantager des laboratoires comme Pléiade, dont la diversité disciplinaire est plus grande.

Johann Cailhol demande s'il serait possible d'étaler ou de lisser les quotas sur plusieurs années afin de réduire l'impact immédiat des restrictions sur les laboratoires.

Sandra Rigot répond que ce mode de fonctionnement, serait trop difficile à gérer.

Yanita Andonova n'est pas favorable à la restriction qui limite à une seule candidature par direction de thèse.

Sandra Rigot ajoute qu'elle-même n'est pas totalement convaincue par la limitation à une seule candidature par direction de thèse. Elle souligne que certaines années, deux candidatures peuvent être excellentes, tandis que d'autres années, aucune candidature n'est présentée. Toutefois, elle reconnaît que cette mesure pourrait aider à instaurer un cadre et à éviter un débordement des candidatures.

Emmanuelle Savignac ajoute qu'elle rejoint complètement cet argument. Elle précise en outre que, parfois, PR et collègues habilité.es accompagnent leurs collègues MCF en leur proposant

de co-encadrer des doctorant.es.. Cela complique encore davantage la question des candidatures par direction de thèse.

Hakima Megherbi indique qu'elle n'est pas du tout favorable à la limitation à un seul candidat par direction de thèse. Elle souligne que cela paraît compliqué, notamment dans le cas des co-encadrements et codirections.

Françoise Sullet-nylander informe qu'à l'Université de Stockholm, ils ne rencontrent pas du tout les mêmes problématiques liées aux contrats fléchés. Là-bas, c'est d'abord le sujet, ensuite le ou la candidat.e qui sont choisis, puis vient ensuite la désignation du directeur de thèse.

Emmanuelle Savignac exprime qu'il est toujours intéressant de s'inspirer d'autres systèmes. Cependant, concernant la limitation des contrats à un ou un et demi par direction de thèse, si cette limite est fixée à un seul contrat, cela ne favorisera pas forcément les co encadrements de thèse avec les MCF, et les directeurs de thèse auront tendance à privilégier leurs propres candidats.

Camal Gallouj indique que le dispositif de codirection est aussi un outil utilisé pour favoriser les collaborations entre laboratoires.

Sandra Rigot propose de passer au vote concernant la liste des quinze contrats doctoraux lors de la réunion prévue le vendredi 20 juin 2025.

Il y a eu une abstention, aucun vote contre.

La liste des contrats doctoraux est donc approuvée avec 15 voix pour.

#### **4. Approbation du nouveau règlement et un deuxième prix de thèse (Vote),**

Sandra Rigot indique que 16 candidatures ont été reçues cette année, ce qui représente une augmentation substantielle.

Sandrine Caron ajoute qu'il s'agit de la troisième édition du prix, et que celui-ci commence donc à être bien identifié et reconnu.

Sandra Rigot précise que faisant partie, tout comme Emmanuelle Savignac, d'un jury de soutenance, et n'a donc pas pu participer au jury du prix de thèse cette année. Elle informe que le prix de thèse a été attribué à Julie Richard, candidate du laboratoire Pléiade (thèse : Les professionnels du monde de la fiction télévisée au défi de la représentation de la peine de mort dans les séries américaines de l'âge classique, 1950-1974), et qu'un accessit a également été décerné à Laure Baulieu (thèse : Une rédaction face à #Metoo. Appropriations des idées féministes et évolutions des normes et pratiques journalistiques.) Le jury a ainsi proposé d'attribuer deux prix de thèse pour les années suivantes.

Sandrine Caron explique que des rapporteurs et rapportrices ont été désignés dès le départ pour l'analyse des dossiers. Certains ont pu être écartés assez facilement car jugés de moins bonne qualité et moins solides, mais d'autres se sont nettement distingués, rendant la décision finale difficile et parfois frustrante, d'autant plus que les disciplines représentées étaient très éloignées les unes des autres.

Hakima Megherbi rappelle que le laboratoire Pléiade avait déjà été primé l'an passé, et s'interroge sur la ligne à adopter dans le cas d'un choix à faire entre deux candidatures : faut-il

tenir compte d'une certaine rotation entre laboratoires ou uniquement évaluer les dossiers de manière indépendante, comme s'il s'agissait systématiquement de nouvelles candidatures.

Sandrine Caron confirme la grande qualité des dossiers reçus, ce qui a complexifié la délibération. Elle ajoute que certains membres du jury estimaient qu'il aurait été pertinent que le prix « tourne » entre les laboratoires pour garantir une forme d'équité.

Sandra Rigot signale un problème survenu après la publication des résultats du prix : certains étudiants auraient renoncé à participer à la cérémonie, étonnamment juste après l'annonce du résultat. Elle propose ainsi de revoir le calendrier d'attribution du prix afin d'éviter ce type de situation à l'avenir.

Selim Joodis demande confirmation quant à l'existence d'une fiche explicitant les critères de sélection du prix de thèse.

Sandra Rigot précise que, comme pour les contrats doctoraux, les critères vont désormais être intégrés au règlement.

Sandrine Caron confirme que ces informations ont bien été ajoutées au document.

Sandra Rigot propose alors de procéder au vote du règlement du prix de thèse, envoyé avec l'ordre du jour, ainsi que de la création officielle d'un second prix de thèse.

Le règlement du prix de thèse, ainsi que l'attribution d'un deuxième prix, sont votés à l'unanimité.

## **5. Approbation du nouveau règlement de l'ED (Vote),**

Madame Sandra Rigot informe les membres du conseil que le règlement n'a pu être révisé en totalité et, de ce fait, ne peut être soumis à la présente séance. Il sera présenté pour examen lors du prochain conseil, fixé au 4 décembre 2025.

## **6. Information du nouveau membre du bureau,**

Sandra Rigot informe les membres du conseil que le bureau était initialement constitué de trois personnes. Il a été proposé à M. Vincent Berry de rejoindre ce bureau, proposition qu'il a acceptée.

Vincent Berry informe à cette occasion que son unité de recherche, Experice, est rattachée au champ des sciences de l'éducation. Un changement de nom est envisagé, dans le cadre d'une séparation progressive liée à un ancien rattachement à l'université Paris 8. Dans ce contexte, et suite à l'évaluation de l'HCERES, certaines démarches ne peuvent pas être entreprises à ce stade.

Sandra Rigot indique ainsi la composition finale du bureau :

- La direction adjointe de l'ED : Emmanuelle Savignac (membre du LabSIC)
- Cécile Fourrel de Frettes, directrice adjointe de Pléiade
- Vincent Berry, directeur d'Experice
- La direction de l'École Doctorale : Sandra Rigot (membre d'ACT)

## **7. Calendrier des inscriptions 2025/2026,**

Sandra Rigot informe que le calendrier des dates d'inscription et de réinscription pour l'année universitaire à venir reste identique à celui des années précédentes.

Concernant les primo-inscriptions, elle précise que l'ouverture des dossiers doit se faire au plus tard le 1er décembre 2025, afin de permettre une inscription administrative à finaliser au plus tard le 15 décembre 2025.

S'agissant des réinscriptions, Sandra Rigot rappelle que tous les comités de suivi doivent être tenus au plus tard fin septembre, afin d'assurer la réception des rapports dans les délais nécessaires pour une réinscription administrative à effectuer avant le 15 novembre 2025.

Elle ajoute que le montant de la CVEC (Contribution de Vie Étudiante et de Campus) est désormais fixé à 105 €, et que les frais de scolarité s'élèvent à 397 €.

## **8. Calendrier des bourses de mobilité internationale,**

Mme Sandra Rigot informe que l'École Doctorale Erasme lance généralement deux appels à mobilité par an, et ce depuis l'année dernière, dans le but d'élargir les possibilités offertes aux doctorants pour bénéficier d'un soutien financier à la mobilité.

Elle précise toutefois que le lancement d'un second appel dépend des disponibilités budgétaires de l'École Doctorale, les aides financières étant également conditionnées à la capacité financière de l'ED.

- Le premier appel à mobilité sera lancé fin octobre 2025, avec une date limite de dépôt des dossiers fixée à la mi-décembre.  
Ce premier appel sera soumis au vote du Conseil de l'ED (CR) et du Conseil d'Administration (CA)(date non connue), pour une mobilité prévue courant 2026.
- Un second appel à mobilité est envisagé vers mars 2026, sous réserve de moyens financiers suffisants.

Par ailleurs, les critères de sélection de cet appel, ainsi que les critères de soutien financier global de l'ED, seront revus lors du prochain Bureau en concertation avec ses membres, puis proposés pour au Conseil de décembre 2025.

## **9. Calendrier des contrats fléchés,**

Mme Sandra Rigot informe que l'appel à projets pour les contrats fléchés, lancé en octobre l'année dernière, avait été anticipé afin d'offrir une visibilité plus longue sur les sujets proposés.

Elle précise que l'appel sera reconduit cette année selon le même calendrier, à savoir :

- Lancement de l'appel : octobre 2025
- Date limite de réception des dossiers : aux alentours du 25 novembre 2025

Le Bureau de l'École Doctorale se réunira entre le 25 novembre et le Conseil du 4 décembre 2025 afin d'examiner l'ensemble des sujets proposés et de soumettre au Conseil du 4 décembre 2025 la liste des sujets pour les contrats fléchés, en vue de leur diffusion.

## **10. Financements des doctorants et état du budget de l'ED,**

Mme Sandra Rigot fait un point sur la situation budgétaire générale de l'École Doctorale Erasme, ainsi que sur les financements attribués aux doctorants.

Elle rappelle que le budget est principalement utilisé pour :

- les bourses de mobilité,
- les événements scientifiques,
- Les formations doctorants et HDR financés par l'ED,
- Les soutiens financiers accordés aux doctorants, notamment pour la participation à des colloques ou pour la réalisation de recueils de données.

Sandra Rigot informe qu'à ce jour, il reste environ 9 000 € de budget, sans prendre en compte les mobilités récentes, ni les dernières demandes de soutien reçues ces derniers jours.

Mme Rigot souligne que le budget s'amenuise rapidement, notamment en raison de la hausse des demandes de financement. Ce phénomène est toutefois positif, car il reflète le dynamisme croissant des doctorants.

Elle note qu'à la même période les années précédentes, le solde budgétaire était légèrement plus élevé, mais que les sollicitations augmentent chaque année depuis la période post-COVID.

Johann Cailhol souhaite connaître les critères d'éligibilité applicables à ces financements et s'interroge sur les conditions à remplir pour pouvoir bénéficier de ces financements.

Sandra Rigot indique que les demandes de financement doivent être accompagnées d'un formulaire dûment complété ensuite examinée au fil de l'eau.

Sandra Rigot précise que le Bureau de l'ED se penchera prochainement sur une révision des critères d'attribution des financements, en particulier ceux concernant les recueils de données.

## 11. Questions diverses

Sandra Rigot ouvre la discussion aux éventuelles questions diverses.

Hakima Megherbi demande si les formations sont reconduites, celles-ci n'ayant pas été mentionnées.

Emmanuelle Savignac précise que les formations placées sous la responsabilité de l'équipe sont bien entendu reconduites. De nouvelles formations viendront également enrichir l'offre, notamment celle portant sur la notion de tension et la gestion du stress, proposée par l'association Bernard Gregory, reconnue pour la qualité de son intervention sur cette thématique.

Séverine Girod ajoute qu'une formation sur l'intelligence artificielle sera probablement portée et proposée par Monsieur Olivier Bodini.

Emmanuelle Savignac précise qu'il est encore possible de s'inscrire jusqu'à la fin de la semaine pour participer aux ateliers des 3 et 4 juillet, consacrés au transfert et à l'innovation.

Cécile Fourrel De Frettes souligne que les ateliers sont accessibles en double modalité : présentiel et distanciel.

Alexandra Lépine rappelle que la communication a été relayée à plusieurs reprises, et que ces formations sont ouvertes non seulement aux doctorant.es, mais aussi au personnel de l'université.

Sandra Rigot ne relevant aucune autre question, remercie l'ensemble des membres pour leur présence à ce deuxième conseil et lève la séance à 10h52.